RIBOURG
s sur hypothèque en
1 4 0/0 pour les pla-
ril dit, à savoir pour
depuis le 1er juil-
pôts
ent.
A DIRECTION.
VIN
ville de Fribourg
pital, à Fribourg,
vaux, Béranges et
3,090 litres ;
2,980 litres ;
290 »
2,600 »
2,620 »
1,523 litres ;
1,185 »
1,270 »
568 litres ;
900 »
1,780 litres ;
985 »
508 »
550 »
favorables conditions
F (714/366)
de BUMAN.
node Kneipp
ation de chemin de fer :
Sirnach
res de chemin de fer.
se ; nombreuses forêts
nnaires féminins sont
otestant. Médecin de
H 860 Lz (761)
TRATION.
DATION
DES MAÇONS, à
cier sa fidèle et nom-
et il la prie de bien
J. OBERSON.
norable public qu'il a
S
d'excellentes consom-
1208 F (755/389)
OIX
LLEY-DÉVAUD.
A AVRIL
LISÉ
rnoises
as âge, recommandé
pour son goût exquis
it.
sans verre.
t., sans verre.
a crême chez Mlle SA-
N. — A Estavayer :
H 88 Y (139)

LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS	» 6 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

MERCREDI 24 AVRIL 1895
114 — SAINT FIDÈLE DE SIGMARINGEN — 251
Numéro 94
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)
M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 23 avril.

Une réunion des employés de la Compagnie des Tramways-Nord a décidé de commencer la grève aujourd'hui. Le motif de la cessation des travaux est une question de salaire. La Compagnie a donné satisfaction à ses autres employés sur tous les autres points faisant l'objet de leurs réclamations ; mais elle a déclaré que sa situation financière ne lui permet pas d'augmenter les salaires.

Londres, 23 avril.

La Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le bill modifiant la loi sur le travail dans les fabriques et ateliers.

Madrid, 23 avril.

Après avoir conféré avec les ministres des affaires étrangères et des colonies, M. Canovas a décidé d'inviter amicalement le gouvernement des Etats Unis à prendre des mesures contre les agitateurs cubains.

Hiroshima, 23 avril.

Voici le texte de la proclamation que le Mikado a adressée au peuple japonais :

« C'est par la paix que la prospérité des nations doit se développer ; malheureusement, nous avons été obligés de faire à la Chine une guerre qui n'est pas encore terminée. Notre ardent désir est le rétablissement de la paix ; la cessation des hostilités est très proche. Les conditions de paix qui ont été arrêtées donnent complète satisfaction au Japon. »

Le Mikado termine en prescrivant à son peuple le respect des traités et de la foi jurée, et en blâmant les excès d'un patriotisme exalté. « Le Japon, dit-il, a encore beaucoup à faire dans la voie de la civilisation. L'ennemi d'hier est devenu l'ami d'aujourd'hui ; il faut cultiver son amitié et rentrer dans le chemin des conquêtes pacifiques. »

New-York, 23 avril.

Une dépêche de la Havane annonce le suicide du chef rebelle Macec.

De nos correspondants particuliers

Genève, 23 avril.

La grève des ouvriers couvreurs est entrée, ce matin, dans une période aiguë. M. Geneux, entrepreneur, a fait accompagner ses ouvriers par la gendarmerie.

Les grévistes se tiennent en permanence au café Waldvogel.

Les ouvriers jardiniers occupés aux préparatifs de l'Exposition nationale ont refusé, ce matin, de reprendre le travail comme c'était convenu hier soir. Ils ont frappé leur contremaître un Italien.

La police est décidée à agir avec énergie.

Service de l'Agence Berna

Bienne, 23 avril.

Hier soir, au moment où le train de Soleure allait passer, et quoique les barrières fussent fermées, deux ouvriers ont voulu traverser la voie. L'un a eu un bras arraché et l'autre les orteils coupés. On les a transportés dans un triste état à l'hôpital où ils sont maintenant soignés.

Tavannes, 23 avril.

Un épouvantable forfait, dû à l'alcool, a été commis dimanche dernier, au Prédame, commune de Genevez, dans le Jura bernois.

Un nommé Rebetez, pris de boisson, a assommé à coups de pied un de ses enfants. Il en a maltraité un autre. Le monstre a été amené, hier soir, à la prison de Moutier.

Langendorf, 23 avril.

On a dû envoyer la police à Langendorf, pour protéger les ouvriers qui travaillent contre les grévistes qui veulent les empêcher. Toutes les issues des fabriques sont occupées par les grévistes.

Soleure, 23 avril.

La conférence qui a eu lieu hier, sous les auspices du Conseil d'Etat, pour s'occuper de la question de la grève, a abouti à un résultat favorable. Un arrangement est en bonne voie.

Les ouvriers horlogers vont cesser la grève à Bettlach.

Deux conseillers d'Etat ont été chargés d'élaborer un projet d'accord qui sera probablement définitif après une dernière conférence fixée à vendredi.

Lausanne, 23 avril.

M. Charles Masson, banquier, l'auteur du chemin de fer Viège-Zermatt, vient de mourir après une longue maladie.

La préparation des listes

Nous continuons de renseigner nos lecteurs sur l'application de la nouvelle loi sur les communes et paroisses, dans les communes où la représentation proportionnelle a été demandée.

Dans ces communes, les listes de candidats devront être déposées au plus tard lundi prochain, 29 avril. Mais on n'est pas obligé d'attendre cette date. Le moment est donc venu de s'occuper de la confection de la liste. Voici à cet égard quelques directions pratiques.

I. La liste déposée doit porter un titre ; par exemple : liste conservatrice, liste libérale, liste démocratique, etc. Remarquez que le choix du titre est libre. La loi ne pose à cet égard aucune restriction. On n'est donc pas obligé de donner à la liste une désignation politique ; rien n'empêche de préférer un titre qui réponde ou à des préoccupations économiques, ou à des circonstances locales. A Fribourg, par exemple, il aurait pu y avoir une liste des Quartiers inférieurs, de même que les partisans du pont de Pérolles auraient pu essayer de se compter sur une liste portant cette indication.

Il n'y a que deux restrictions à cette liberté dans le choix du titre de la liste. On ne peut pas admettre que deux listes différentes portent le même titre. Dès lors, le titre d'une liste appartient au premier groupe (politique ou autre) qui l'a déposé, et, ajoute la loi, aussi longtemps que ce groupe ne change pas sa dénomination, aucun autre groupe n'a le droit de s'en servir. Ainsi donc, la titulature choisie par un parti lui appartient, non seulement pour la votation du 5 mai prochain, mais encore, dans l'avenir, pour les votations communales qui se feront d'après le système proportionnel.

La loi restreint, en outre, la liberté des partis en déclarant que la désignation d'une liste ne doit pas contenir des termes blessants ou agressifs à l'égard d'un groupe ou d'un candidat de ce groupe. Cette disposition n'a pas besoin d'être justifiée.

II. La liste préparée par un parti ou un groupe de citoyens peut contenir autant de candidats qu'il y a de conseillers communaux à élire. Dans une commune, qui a 7 conseillers communaux, un parti peut mettre 7 noms sur sa liste, même si, d'après sa force, ce parti ne devait obtenir qu'un ou deux représentants.

Mais on n'est pas obligé de mettre sur la liste autant de candidats qu'il y a de conseillers communaux à élire. Ainsi, dans la commune ci-dessus, nommant 7 conseillers communaux, on a le droit de déposer des listes qui contiendraient moins de candidats, par exemple 4 ou 3, ou même un seul. Ce point est laissé à la libre appréciation des partis et groupes de citoyens.

Cependant, il sera bon qu'une liste compte un nombre de candidats un peu supérieur aux chances que lui donne la proportionnalité. Si, par exemple, l'on peut admettre qu'un parti aura trois représentants au sein du conseil communal, il faut recommander à ce parti de présenter une liste d'au moins quatre, et même de cinq candidats.

Par ce moyen, le parti bénéficiera de l'article 63 de la loi communale. Aux termes de cet article, si une vacance se produit par mort, démission ou autre cause, il n'y a pas lieu à une nouvelle élection, mais le conseiller communal manquant *est remplacé par le candidat de sa liste* qui a eu le plus de voix après les candidats élus, et ainsi de suite, à chaque vacance, jusqu'à épuisement de la liste.

Lorsque la liste est épuisée, il est procédé à une élection partielle, et s'il n'y a qu'un représentant à élire, ce qui sera très souvent le cas, le vote a lieu toujours à la majorité absolue. C'est dire que les élections partielles tourneront forcément au préjudice de la minorité. Celle-ci a donc intérêt à se donner un nombre de candidats suffisant pour que le remplacement des conseillers qui viendraient à mourir ou qui se retireraient, soit assuré sans nouvelle votation.

III. Quel que soit le nombre des candidats inscrits sur les listes en présence, toutes les listes comptent pour autant de suffrages qu'il y a de conseillers communaux à élire. Supposons toujours une commune nommant 7 conseillers. Que ma liste ait un, trois ou sept représentants, elle n'en compte pas moins pour sept suffrages.

Cela est juste et nécessaire pour la proportionnalité. On veut que chaque parti soit représenté proportionnellement au nombre de ses adhérents ; il faut donc que tous les votes soient égaux, et que ma liste, qui ne porte qu'un candidat, ait la même valeur que celle de mon voisin qui en porte sept.

S'il en était autrement, voici ce qui arriverait. Mon parti compte pour un septième dans la commune. Si je vote pour un représentant, et si un citoyen de la majorité vote pour sept représentants, il faudra sept de mes bulletins pour équivaloir à un des bulletins de l'autre parti. Ainsi, je ne compte que pour un septième et mon bulletin ne compte que pour un septième de l'autre bulletin. Donc $^1/_7 \times ^1/_7 = ^1/_{49}$. Le vote cesse d'être proportionnel.

IV. Enfin, il conviendra d'éviter de porter sur la liste d'un parti, un candidat qui figure déjà sur la liste d'un autre parti auquel il appartient. La loi statue, en effet, que tous les suffrages donnés à un candidat, sur n'importe quelle liste, profitent à la liste pour laquelle il a fait option.

Si donc ma liste, dans une commune nommant 7 conseillers, porte le nom d'un candidat du parti adverse, c'est comme si je ne donnais que six voix à mon parti au lieu de sept. Je porte préjudice d'un septième à mon parti, et le parti adverse bénéficie d'autant ; c'est-à-dire que la différence se traduit pour mon parti par un affaiblissement de deux septièmes. Pour ce motif, il arrivera rarement qu'un candidat soit porté sur plusieurs listes.

LETTRE DE BERNE

Berne, le 22 avril.

Chronique du jour. — M. Cramer-Frei et la Banque privée. — La réunion de Bienne.

M. le conseiller national Cramer-Frei commence aujourd'hui dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* une série d'articles en faveur de la banque privée. Ils font suite à ceux qu'il a déjà publiés sur ce sujet depuis deux ans. Nous reviendrons sur ces articles, quand la série sera close. Disons pourtant que le premier article se distingue par une vivacité, que l'on n'attendait pas d'un homme aussi calme et aussi mesuré que M. Cramer-Frei. Cela s'explique pourtant par des attaques aussi odieuses que ridicules dont l'honorable conseiller national a été l'objet depuis longtemps ; quiconque a lu ces attaques, comprend qu'il soit difficile de garder le sang-froid à l'égard de leurs auteurs.

Une importante réunion a eu lieu hier à Bienne. Comme les comptes rendus des journaux sont, en général, inexacts, il convient de rétablir tout d'abord la vérité sur cette reunion destinée à faire un grand bruit. Elle était convoquée par le Comité central du Grutli bernois. Les socialistes, ainsi que des représentants des radicaux indépendants s'y sont rendus. Il y avait aussi trois délégués de la Volkspartei de M. Durrenmatt. Ils avaient pour mission de prendre part à la réunion à titre consultatif, pour faire rapport au Comité central de la Volkspartei. La réunion a discuté la proposition faite par M. Durrenmatt, il y a quelque temps, de lancer une initiative en vue de l'introduction de la représentation proportionnelle dans les élections cantonales. A l'unanimité, la réunion s'est prononcée en faveur de la proposition de M. Durrenmatt, et le Comité central du Grutli bernois a été chargé de formuler la demande d'initiative.

CONFÉDÉRATION

Bernois et Savoyards. — Nous avons relevé, l'autre jour, l'algarade du *Bund* à l'adresse des Vaudois, leur rappelant que « c'est à la tyrannie des têtes carrées qu'ils doivent d'être aujourd'hui, au lieu de simples Savoyards, un libre canton de la Confédération ».

Par retour du courrier, le *Nouvelliste vaudois* répond au *Bund*. D'abord, dit-il, rien ne prouve que ce soit bien à la conquête bernoise que le canton de Vaud doit d'avoir été émancipé. Puis, du reste, la domination des ducs de Savoie a été moins funeste au pays de Vaud que celle de la ville de Berne. Et, à l'appui de cette assertion, le *Nouvelliste* invoque divers souvenirs historiques puisés dans l'ouvrage de M. Pasche :

Sous les ducs de Savoie, le pays de Vaud jouissait de franchises et de privilèges très étendus ; la liberté individuelle était mise à l'abri de tout pouvoir arbitraire ; une représentation nationale, les « Etats de Vaud » composés de députés des trois ordres : noblesse, clergé et bourgeoisie, partagaient, avec l'autorité locale, le gouvernement du pays.

Toutes les mesures purement administratives étaient du ressort exclusif de cette assemblée. Les arrêtés émanant soit du baron de Vaud, soit de son conseil privé, ou du bailli, n'étaient obligatoires qu'après avoir été sanctionnés par elle ; aucun impôt ne pouvait être perçu sans son consentement exprès. Tous les emplois et bénéfices étaient réservés aux gens du pays ; la haute charge de bailli n'était que très exceptionnellement dévolue à un étranger. Les ducs de Savoie retiraient très peu de bénéfices du pays de Vaud. Les Vaudois étaient libres ; mais leurs droits politiques se réduisaient à l'administration des communes et à la représentation, pour quelques villes seulement, aux Etats de Vaud. On peut comparer la liberté dont le pays de Vaud jouissait à cette époque, à celle de l'enfant abandonné sans surveillance, auquel on ne demande pas grand'chose, mais pour lequel on ne fait rien.

Avec la domination bernoise, les Vaudois passèrent de cette douce école buissonnière sous le régime des verges et du cabinet noir. Bien que solennellement réservés, les privilèges, franchises et libertés, furent peu à peu abolis ; les Etats de Vaud ne furent bientôt plus convoqués, et les Bernois gouvernèrent alors selon leur bon plaisir : ils imposèrent la Réforme, dépouillèrent l'Eglise, restreignirent la juridiction des seigneurs, entretinrent soigneusement la division qui, malheureusement, régnait dans le pays de Vaud et empêchait toute action commune. Leurs Excellences introduisirent une administration ordonnée avec une grande prudence et une sage économie, mais elles avaient surtout en vue le rendement. Elles soignaient le pays de Vaud comme une ferme que l'on exploite par les procédés économiques, pour en retirer le plus de profit. Elles voulaient des sujets dociles, économes, laborieux, d'un bonheur facile, capables de payer sans murmurer le plus d'impôts possible, pensant peu, écrivant et parlant encore moins, et surtout ne s'avisant jamais de discuter les actes du gouvernement. Toute liberté de parole ou de plume étaient sévèrement réprimée : « Monsieur de Voltaire, disait un jour un bailli au célèbre écrivain en séjour à Lausanne, M. de Voltaire, on dit que vous avez écrit contre le bon Dieu ; cela est mal ; mais il vous pardonnera ; mais gardez-vous d'écrire contre Leurs Excellences de Berne, elles ne vous pardonneront jamais ! »

Le pasteur Martin, de Mézières, ayant osé dire au cours d'une conversation que les pommes de terre n'étant point une graine ne devaient point la dîme, fut arrêté au milieu de la nuit par des agents masqués de la police bernoise, enlevé, conduit à Berne comme un vil criminel, mis au secret comme accusé de haute trahison, distrait de ses juges naturels, soumis à une enquête sévère et, son innocence reconnue, relâché au bout de quatre mois de détention.

Le bailli était tout puissant dans son bailliage ; il réunissait dans sa main tous les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires. La seule place laissée aux Vaudois était celle de receveur faisant partie de la domesticité du bailli. Si quelques baillis ont laissé les meilleurs souvenirs, d'autres rappelaient les baillis autrichiens du temps de Gessler.

Après cela, nous croyons que le *Bund* fera bien de n'insister pas trop sur les services rendus au canton de Vaud par les Bernois.

NOUVELLES DES CANTONS

Le nouveau théâtre de Berne. — La souscription ouverte en vue de trouver les 3,000 actions nécessaires pour la construction d'un théâtre à Berne, marche très lentement. Jusqu'ici, on n'a guère trouvé que 120,000 francs alors qu'il en faudrait 300,000. Ce n'est pas très encourageant pour ceux qui voudraient voir Berne se mettre tout à fait à la hauteur de ses devoirs de capitale. Il y a là une indifférence curieuse. Les subventions de la municipalité et de la bourgeoisie sont déjà votées et l'on croit que le canton ne refusera pas la sienne ; mais si le public ne montre pas plus d'empressement à participer à l'œuvre, celle-ci court le risque d'échouer complètement.

Fortifications de Saint-Maurice. — Depuis quelque temps, écrit-on à la *Feuille d'Avis de Vevey*, les forts de Savatan ont pris un peu d'animation ; le bureau fédéral du génie fait achever la caserne (9 casemattes) pouvant loger 360 officiers, sous-officiers et soldats, avec bureau de tir, infirmerie et cuisine ; il fait aussi agrandir la place d'exercice et construire une boulangerie.

Tous ces travaux occupent une quarantaine d'ouvriers du pays, qui sont heureux d'avoir de l'occupation rémunératrice, après l'hiver si rigoureux que nous venons de passer.

Le directeur des travaux n'embauche pas des étrangers à la Suisse, ce qui fait plaisir à la population, car il y a assez de travailleurs dans le pays sans occuper des étrangers.

Le 3 mai commencera, à Savatan, l'école de recrues pour artilleurs de forteresse ; à cette date, les ouvriers du génie iront à Dailly pour y achever quelques travaux qui ont été abandonnés l'année dernière à cause de la saison avancée.

Les hommes de la garde de sûreté ont un travail assez pénible ; tous les deux jours, ils sont de garde, et la journée entre deux est employée à l'entretien de la propriété, chemins et forêts, ainsi qu'au nettoyage du matériel.

Le Mont-de-Piété de Lausanne a réalisé en 1894 un bénéfice net de 8090 fr., qui lui permet de distribuer le 5 ½ % à ses actionnaires. D'après le rapport de la Direction, le bénéfice net sur les opérations ordinaires a été à peu près nul. Le gain réalisé provient principalement du développement du commerce des marchandises.

Ce commerce consiste à faire des avances d'argent sur toute espèce d'articles à des personnes qui déménagent ou qui quittent le pays, et qui chargent la banque de prêts de vendre au mieux, à des prix convenus, les objets remis en gage pour éviter de trop grandes pertes par une vente précipitée.

On facilite aussi le travail de petits industriels et d'ouvriers qui travaillent pour leur compte. Ces personnes trouvent avantageux de fabriquer à la fois plusieurs meubles pareils, et lorsqu'ils en ont vendu une partie avec bénéfice, ils cèdent le reste au-dessous des prix courants pour avoir de l'argent comptant qui leur permette de continuer à travailler.

Grèves. — A Genève, les ouvriers couvreurs se sont mis en grève lundi matin. La Chambre syndicale réclame, entre autres, un salaire minimum de 6 fr. par jour et demande que le 1er mai soit déclaré jour férié.

Quinze ouvriers seulement sur une centaine se sont rendus lundi matin dans leurs chantiers. Ils ont été l'objet de menaces de la part des grévistes.

Les patrons sont disposés à faire certaines concessions et à fixer le salaire moyen à 5 fr. 50.

— La grève des ouvriers horlogers n'est pas terminée dans le canton de Soleure.

La conférence de conciliation qui a eu lieu lundi n'a pas donné de résultat positif.

Une seconde conférence aura lieu prochainement. Les chances en faveur d'une entente paraissent augmenter.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Vol avec effraction. — Une maison de campagne près du Locle, a été presque entièrement dévalisée. Cette maison est inhabitée pendant l'hiver et soigneusement fermée. Les voleurs se sont introduits dans le bâtiment en brisant des fenêtres et en fracturant un grand nombre de portes intérieures ; ils ont enlevé complètement la literie de sept ou huit lits et une grande quantité de lingerie, ainsi que d'autres objets. On a trouvé sur les tables des bougies à moitié brûlées et des litres de liqueurs vides. La maison étant assez éloignée de toute autre habitation, personne n'a rien vu ni entendu, et on ignore même le moment exact où ce vol a eu lieu.

Grave accident évité. — M. X., un Russe domicilié à Genève, avait fait dimanche une excursion en voiture, en famille, avec ses trois enfants et une nourrice. A 4 h. de l'après-midi, on arriva à Collonges-sous-Salève. Un peu avant le passage à niveau, le cheval prit peur et, d'un bond prodigieux, sauta par-dessus la première barrière, brisant l'avant-train de la voiture, laissant sur la voie M. X. et sa famille, puis allant se tuer contre la seconde barrière. Le garde-voie, sachant qu'un train avait été signalé, ne perdit pas la tête, mais courut au-devant du convoi, agitant le drapeau, demandant l'arrêt du train. Ce dernier était à 50 mètres et stoppa ; M. X. et sa famille eurent le temps de se relever, et quelques secondes après, le train passait à toute vitesse.

Dynamite. — Lundi matin, à 4 h., une explosion s'est produite à Soleure, près de la Banque, dans la maison de M. Bargetzi, propriétaire des carrières. L'explosion, que l'on attribue à la dynamite, n'a causé que des dommages matériels. Il s'agirait, croit-on, d'une vengeance privée.

L'avancement de l'année. — Les belles journées de ce beau mois d'avril ont ramené l'avancement de l'année (calculé par les sommes de température) presque au niveau d'une année moyenne. Au 19 avril, l'an 1895 n'était plus que de cinq jours en retard sur la moyenne des huit années précédentes.

L'année actuelle est en avance sur les années 1887, 1888, 1889 et 1891 ; l'avance est de neuf jours sur 1888, la plus tardive de ces années.

L'année actuelle est en retard sur 1890, 1892, 1893 et 1894 ; le retard est de 17 jours sur 1893, la plus hâtive de ces quatre années.

Le 10 avril, la température moyenne de la journée à la station météorologique de Lausanne a, pour la première fois dans le printemps de 1895, dépassé 10°. La date, à laquelle ce fait était arrivé dans la moyenne des huit années précédentes, était le 8 avril. Sous ce rapport, l'année actuelle n'est en retard que de deux jours.

ÉTRANGER

LA LETTRE APOSTOLIQUE aux catholiques anglais

Une dépêche nous a apporté une courte analyse de la Lettre apostolique du Souverain Pontife aux catholiques anglais. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux la traduction de cet important document. Son étendue ne nous permet pas de le reproduire ; mais nos lecteurs aimeront à en parcourir un court résumé.

La Lettre est adressée « au peuple anglais qui cherche le royaume du Christ dans l'unité de la Foi » ; puis le Saint-Père déclare que c'est après une entière réflexion qu'il s'est déterminé à inviter tous les Anglais qui se glorifient du titre de chrétiens à coopérer à l'œuvre d'unité du christianisme.

Léon XIII pense que Dieu aura des grâces toutes spéciales pour une nation qui, comme l'Angleterre, a su conserver l'esprit chrétien de la prière et s'est efforcée de mettre en pratique, par des mesures législatives, les lois fondamentales de la justice et de la charité.

La stricte observation du dimanche, les « vigoureux et persévérants efforts », en vue de conserver l'éducation religieuse aux enfants du peuple, — en vue de maintenir l'intégrité du foyer, et la dignité de la femme, — en vue de remédier aux excès de l'intempérance : autant de droits que le peuple anglais s'est créés pour l'obtention des miséricordes divines.

Puis, après avoir proclamé hautement la nécessité de la prière, le Pape se tourne spécialement vers le peuple anglais, « observant combien souvent l'œuvre de la grâce divine s'est manifestée dans cette nation ; combien profondément certains se préoccupent de la confusion qui règne en matière religieuse et devient ainsi une cause de division parmi eux » ; puis, il affirme la nécessité de l'union entre ceux qui professent la foi chrétienne comme moyen de défense contre le progrès des erreurs modernes. Il voit avec satisfaction le nombre des Sociétés d'hommes religieux et discrets qui travaillent en vue de l'union de l'Angleterre et de l'Eglise catholique. Il s'adresse avec amour à tous les Anglais, à quelque communion qu'ils appartiennent, et les appelle vers lui.

Il compte sur l'aide des catholiques anglais et finalement il accorde une indulgence de 300 jours à tous ceux, « à quelque nation qu'ils appartiennent », qui réciteront avec dévotion la prière suivante :

« O Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, notre très gracieuse Reine et notre Mère, jetez un regard de bonté sur cette Angleterre qui est votre « apanage », et sur nous tous qui plaçons en vous notre espérance et notre foi. C'est vous qui donnâtes au monde Jésus, notre Sauveur et notre espoir ; et Il vous a donnée à nous, afin que nous puissions espérer encore. Soyez notre Avocate à nous, vos enfants, que vous adoptâtes au pied du Calvaire. O Mère des Douleurs ! intercédez pour nos frères séparés, afin qu'ils puissent être enfin unis à nous dans un seul troupeau sous la houlette du Pasteur suprême, le Vicaire de votre Fils. Priez pour nous, Mère bénie, afin que, par une foi féconde nous arrivions un jour à voir et louer Dieu, en union avec vous, dans notre céleste patrie. *Amen !* »

LA PERSÉCUTION FISCALE

Nous avons signalé la nouvelle forme que prend en France la persécution contre les Congrégations et contre les œuvres religieuses. On les écrase de charges fiscales arbitraires. On avait commencé par établir un droit dit d'accroissement, que les Congrégations religieuses se sont refusées à payer, et les tribunaux leur ont donné très souvent raison.

Pour vaincre cette résistance, le gouvernement a transformé le droit d'accroissement en droit d'abonnement, et les Chambres ont fini par fixer ce nouveau droit à 30 centimes par 100 francs de capital possédé par les Congrégations reconnues, et à 40 centimes par 100 francs pour les Congrégations non reconnues.

Ce vote est intervenu malgré les énergiques protestations de tout l'épiscopat, le sentiment bien connu du Saint-Père, les résistances des députés et des sénateurs de la droite catholique, d'un grand nombre de députés et de sénateurs du centre et même de la gauche modérée.

Le président de la République a sanctionné cette loi de sa signature, la loi a été promulguée, et la question de son exécution va se poser.

Si nous en croyons le *Figaro*, le Pape a reçu samedi dernier l'ambassadeur de France, M. le comte Lefebvre de Béhaine, en audience particulière, et l'a entretenu des dernières lois contre les Congrégations religieuses. Quelque grande que soit la bienveillance de Léon XIII pour tout ce qui touche à la France, le Saint-Père n'a pas manqué de dire à l'ambassadeur français combien les nouvelles mesures de persécution lui ont causé de peine.

Quelle attitude vont prendre les Congrégations religieuses vis-à-vis du droit d'abonnement ? Vont elles opposer la force d'inertie et le recours aux tribunaux, comme elles l'ont fait, non sans quelque succès, vis-à-vis du droit d'accroissement ? Telles seraient leurs dispositions, si nous en croyons la *Croix*. Elle déclare avoir reçu « l'assurance que les Congrégations sont unanimement décidées à la résistance passive à la loi d'exception portée contre elles, et à laquelle leur budget ne pourrait d'ailleurs suffire. »

D'autre part, la *Vérité* annonce que les délégués des évêques viennent de se réunir avec le Comité des jurisconsultes catholiques pour arrêter le plan de résistance à la nouvelle loi de persécution. Ce plan ne sera pas unanimement suivi, car nous trouvons dans les journaux français une lettre de Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, qui recommande la soumission.

Voici ce que Mgr Fuzet a écrit à la Supérieure d'une communauté de son diocèse :

Je m'attriste à la pensée que la loi sur le droit d'accroissement aggravera vos charges et diminuera votre action bienfaisante. Mais vous êtes dans l'erreur en croyant le moment venu de vous jeter dans une résistance absolue et dans une opposition ouverte aux mesures prises par les pouvoirs publics. Le christianisme commande le respect et la soumission à l'égard des puissances établies. Ni l'injustice ni la tyrannie ne nous exemptent de ce respect et de cette soumission.

C'est vous dire que la seule action que je puis approuver de votre part, c'est une réclamation légale, sincère, dépouillée de toute apparence d'opposition de parti. Un autre aspect de la question m'oblige à vous donner cette direction pacifique. Je suis frappé des conséquences désastreuses que la résistance aurait pour votre Congrégation. Sans doute, les nouvelles charges qui vous sont imposées pèseront lourdement sur vous. Toutefois, elles ne rendront pas impossible l'existence de votre Institut. C'est un point qui m'est démontré. Or, la perception du droit d'accroissement ne mettant pas en péril votre existence, je ne me reconnais pas le droit de vous laisser compromettre votre vie religieuse et vos œuvres. La lutte contre l'Etat, c'est à bref délai la vente de votre mobilier, la fermeture de votre maison, la dispersion de votre personnel.

LA FRANCE ET L'EGYPTE

Dans une interview que publie l'*Eclair*, M. F. Deloncle, député, a déclaré que l'enquête qu'il vient de faire en Egypte lui a prouvé que l'heure était bien venue de donner aux affaires de ce pays une solution ferme. La situation actuelle ne saurait durer plus longtemps. Il y a là-bas entre les colonies européennes et les Anglais, d'une part, et entre les Eg
d'autre part, une te
ports qui ne peut se
estime que l'heure e
solution à la quest
question du Nil ne
de celle de l'Egypte.
portent une solutio
neutralisation de tou
« Les déclaration
ce point, ajoute M.
celles de sir Edw. G
en Egypte avec un v
La question du Nil
plomatie européenn
Egypte elle-même qu
M. Deloncle expri
sujet de l'attitude du
français. Le khédive
la patience. Il a con
sauver son pays. Il s
compter sur la sym
blique de trois na
tête desquelles est
Quant à nos agents
se sont maintenus
tions internationales
domaines, des chem
des antiquités, etc.
leur devoir. Les au
de réserve ; mais on p
colonie française en
neur à la mère patri

LE JAPON

Un rapport publié
donne d'intéressants
tions économiques d
la guerre sino-japon
D'après ce rapport
au Japon 1,008 com
ou autres disposi
101,762,349 dollars,
avec un capital de
diverses compagnie
disposant de 73,114,
de l'année 1893, 14
d'assurances sur la
existe, en outre, a
d'éclairage électriqu
de 2,477,250 dollars,
versés.
De riches négocian
ont mis en avant un
d'affranchir le Japo
l'étranger pour les s
jet comporte l'établi
raffinerie dans une
Osaka et Kobe et d'u
rie à Hiogo, où la m
bon coûtent relativ
nécessaire pour ces
un million de fra
Tokio, Osaka et Kob
lars. La compagni
objet de raffiner le s
tion de celui-ci deva
coûteuse dans le pay
Vers la fin de 189
kadonal a reçu 62 de
de voies ferrées d'u
métrique de 1,400 m
déjà existant ne co
gueur totale de 3,00
kilomètres, apparte
coûté en moyenne 3
construction des lig
compagnies privées
qu'en 1888, mais a é
vie jusqu'en 1892, é
des raisons financièr
guies s'est considéra
leurs, le gouverne
beaucoup hésité, ju
rupture avec la Ch
des voies ferrées a
celui des concession
La fabrication des
aura à lutter contre
climatériques défav
contrées par les fila
nique. Mais, à part
tout semble devoir fa
avantages d'un mat
bustible à bon marc
moitié prix, sans co
de là bas ignorent
règlement n'impose
ponsabilités qu'ont
dans les pays d'Occi
Jusqu'à la déclara
kohama semblait a
riorité comme por
que les importation
ment par Hiogo et
ces deux dernières
duellement. Leur t
sur tout le commer
en 1883, à 42 % en
pour cette même an
volume total, tandis
21 % en 1893. Les
sont plus rapides
Hiogo. A Sakaï, pet
d'Osaka, et dont l'in
pidement, grâce à s
on va établir des a
conde ville du Japo
population, le rec
ayant attribué 473,5
nait en tête avec 1,

---

62 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE ROMAN D'UN ÉGOÏSTE

On l'introduisit tout de suite, comme un habitué.

Le cabinet de M. Choulin était encore vide, et la pendule de marbre noir surmontée d'une minerve de bronze marquait à peine la demie de deux heures.

— Cette pendule bat la breloque ! se dit Paul surpris et un peu vexé de se trouver ainsi en avance. Le temps était gris et froid. Il s'assit devant la cheminée où flambait un bon feu et se mit à lire un journal. Mais au bout d'un moment, il le rejeta, impatienté de n'y pouvoir prêter une attention suffisante. Malgré lui, sa pensée ne pouvait se détacher de l'affaire qui l'amenait là et au sujet de laquelle des inquiétudes nouvelles l'envahissaient par degrés.

De loin, il s'était dit que tout s'arrangerait, que des cœurs même un peu coriaces se laisseraient prendre à la douceur et à la grâce de Françoise, et qu'en fin de compte si les Ambroult se montraient intraitables, leur nièce pourraient bien se passer d'eux.

Comment s'en passerait-elle ? Maintenant, dans l'énervement de l'attente, ces paroles du notaire revenaient à la mémoire de Paul, doctes, impressionnantes, d'une incontestable vérité.

— Que peut devenir une jeune fille jetée dans le monde sans foyer, sans famille, sans protection d'aucune sorte !

Et, depuis qu'il avait franchi le seuil de l'étude, en même temps que l'importance du succès, il appréciait mieux les difficultés de l'entreprise.

Autour de lui régnait une atmosphère froide, mortelle aux illusions, glaçant peu à peu en son cœur l'espoir, l'ardeur batailleuse, éteignant d'avance sur ses lèvres sa belle flamme d'éloquence. Les grands cartonniers bourrés de paperasse, la bibliothèque aux volumes austères, le coffre-fort à la puissante armature, le bureau d'ébène aux tiroirs secrets, et jusqu'à la Minerve de bronze sur son socle de marbre noir, toutes ces choses rigides, anguleuses, sévères, parlant le langage précis de la saine raison, de l'impitoyable calcul, semblaient déjà contrecarrer ce qu'il aurait pu dire en faveur de Françoise, réduire à néant les faibles arguments de la cause. C'était mal aisé, mal séant, presque ridicule, de venir invoquer la pitié, la tendresse, les sentiments de famille, en ce sanctuaire de l'égoïsme, où les fils en deuil viennent s'enquérir de l'héritage de leur père, les jeunes amoureux s'assurer d'une dot et les belles fiancées se prémunir d'un douaire. Paul le comprit trop tard, hélas ! et, accablé déjà par le rôle qu'il avait si imprudemment accepté, il s'enfonça dans son fauteuil, le front dans sa main, las, soucieux, mécontent, livré à tous les reproches, à toutes les moqueries de l'âme maternelle, ne désirant plus à présent qu'une chose : en finir aussitôt que possible avec cette dernière corvée.

Il se redressa, le timbre électrique venait de résonner. Dans la salle qui précédait le cabinet de M. Choulin et où travaillaient les clercs, un petit remue-ménage annonçait le passage d'un visiteur. Paul songea que c'était peut-être les Ambroult, et, de tout cœur, il maudit le notaire dont l'absence le laissait dans une situation si embarrassante.

Mais ce n'était pas les Ambroul. Rien qu'à la manière dont la portière du cabinet se soulevait, rien qu'au piétinement léger sur le tapis, rien qu'à une secrète impulsion qui le jeta de deux pas en avant, Paul sentit, même sans l'avoir vue que Françoise était là.

A présent, il se trouvait tout près d'elle, pris d'une grande joie à la revoir, mais aussi d'un trouble profond, d'un embarras singulier. Il ne savait que lui dire, de quelle façon la traiter dans la situation nouvelle où tous deux se trouvaient ; comment, sans indélicatesse, rappeler le passé ; comment sans une indifférence cruelle et presque ridicule, prendre déjà vis-à-vis de la jeune fille l'attitude réservée et cérémonieuse d'un étranger.

— Mademoiselle, balbutia-t-il, mademoiselle Françoise, permettez-moi de vous dire à quel point j'avais désiré..., combien je suis heureux.

Il n'acheva pas la phrase dans laquelle il s'embrouillait. Il venait de remarquer qu'elle était en grand deuil, le deuil de son frère qu'elle avait pris aussitôt qu'elle avait été libre de le porter, et la tristesse de ses vêtements contrastait trop vivement avec les paroles de félicitations qu'il voulait lui adresser.

Très simplement, elle lui avait tendu la main.

— Moi, aussi, dit-elle, je suis heureuse de vous revoir, de vous remercier enfin, ou plutôt de vous dire que jamais je ne pourrai vous remercier.

A travers son voile de crêpe, ses yeux brillaient de gratitude, et leur pur éclat pénétrait Paul jusqu'au fond de l'âme, chassant à la débandade les pensées sages, prudentes, repentantes où il s'absorbait tout à l'heure. Les peines passées étaient payées et au delà, et, de nouveau, il s'oubliait à ne considérer que cette pauvre petite créature dont, si bizarrement, la Providence avait confié à ses soins le bonheur et la sécurité, et il trouvait Françoise bien pâle encore ; il voyait avec un serrement de cœur la mélancolie profonde de sa physionomie, il songeait, non sans inquiétude, aux épreuves qui l'attendaient peut-être encore.

— Ce que j'ai pu faire pour vous, murmura-t-il, est bien peu de chose, surtout en comparaison de ce que j'aurai souhaité.

— Sans vous, reprit-elle avec une émotion croissante, où serais-je aujourd'hui ? Voilà ce que je me suis répété sans cesse depuis le moment où vous m'avez quittée, voilà ce que je me dirai tous les jours de ma vie. Et, non seulement vous avez eu pour moi toutes les bontés, mais encore toutes les délicatesses. Oh ! il n'y a rien que je n'aie compris, qui ne soit venu augmenter l'estime et la reconnaissance que je vous dois.

Un élan l'avait emportée. Ses paroles jaillissaient sans réflexion et sans calcul de son cœur trop plein, et des larmes montaient à ses yeux.

(A suivre.)

francs de capital pos-
gations reconnues, et à
0 francs pour les Con-
nnues.
enu malgré les énergi-
de tout l'épiscopat, le
nu du Saint-Père, les
tés et des sénateurs de
e, d'un grand nombre
énateurs du centre et
modérée.
la République a sanc-
a signature, la loi a été
uestion de son exécu-

s le *Figaro*, le Pape a
ier l'ambassadeur de
e Lefebvre de Béhaine,
ulière, et l'a entretenu
ntre les Congrégations
e grande que soit la
on XIII pour tout ce qui
, le Saint-Père n'a pas
l'ambassadeur français
es mesures de persécu-
e peine.
nt prendre les Congré-
vis-à-vis du droit d'a-
lles opposer la force
cours aux tribunaux,
fait, non sans quelque
droit d'accroissement?
rs dispositions, si nous
ix. Elle déclare avoir
que les Congrégations
décidées à la résistance
xception portée contre
leur budget ne pourrait

Vérité annonce que les
s viennent de se réunir
jurisconsultes catholi-
e plan de résistance à la
écution. Ce plan ne sera
uivi, car nous trouvons
français une lettre de
de Beauvais, qui recom-
n.
Fuzet a écrit à la Supé-
unauté de son diocèse :
pensée que la loi sur le
t aggravera vos charges
action bienfaisante. Mais
ur en croyant le moment
ns une résistance absolue
ion ouverte aux mesures
oirs publics. Le christia-
respect et la soumission
ces établies. Ni l'injustice
s exemptent de ce respect
n.
e la seule action que je
otre part, c'est une récla-
ère, dépouillée de toute
on de parti. Un autre as-
m'oblige à vous donner
lque. Je suis frappé des
ceuses que la résistance
ongrégation. Sans doute,
s qui vous sont imposées
sur vous. Toutefois, elles
ssible l'existence de votre
oint qui m'est démontré.
droit d'accroissement ne
votre existence, je ne me
t de vous laisser compro-
gieuse et vos œuvres. La
'est à bref délai la vente
fermeture de votre mai-
votre personnel.

E ET L'EGYPTE

ew que publie l'*Eclair*,
outé, a déclaré que l'en
faire en Egypte lui a
était bien venue de don-
e ce pays une solution
actuelle ne saurait du-
s. Il y a là-bas entre les
es et les Anglais, d'une

ous remercier enfin, où
que jamais je ne pourrai

le de crêpe, ses yeux bril-
et leur pur éclat pénétrait
de l'âme, chassant à la
es sages, prudentes, re-
orbait tout à l'heure. Les
t payées et au delà, et, de
it à ne considérer que
créature dont, si bizar-
ce avait confié à ses soins
rité, et il trouvait Fran-
core ; il voyait avec un
la mélancolie profonde
il songeait, non sans in-
ves qui l'attendaient peut-

faire pour vous, mur-
peu de chose, surtout en
ne j'aurai souhaité.
rit-elle avec une émotion
s-je aujourd'hui ? Voilà ce
pété sans cesse depuis le
avez quittée, voilà ce que
jours de ma vie. Et, non
ez eu pour moi toutes les
toutes les délicatesses. Oh !
'aie compris, qui ne soit
time et la reconnaissance

mportée. Ses paroles jail-
ion et sans calcul de son
les larmes montaient à ses

(A suivre.)

part, et entre les Egyptiens et les Anglais, d'autre part, une tension d'esprit et de rapports qui ne peut se prolonger. M. Deloncle estime que l'heure est venue de donner une solution à la question d'Egypte, mais la question du Nil ne doit pas être disjointe de celle de l'Egypte, car toutes deux comportent une solution unique, à savoir, la neutralisation de toute la vallée du Nil.

« Les déclarations de M. Hanotaux sur ce point, ajoute M. Deloncle, en réponse à celles de sir Edw. Grey, ont été accueillies en Egypte avec un véritable enthousiasme. La question du Nil est posée devant la diplomatie européenne; c'est la question d'Egypte elle-même qu'il s'agit de résoudre. »

M. Deloncle exprime ainsi son opinion au sujet de l'attitude du khédive et des agents français. Le khédive a donné l'exemple de la patience. Il a confiance en l'avenir pour sauver son pays. Il sait qu'il peut désormais compter sur la sympathie de l'opinion publique de trois nations européennes en tête desquelles est la France. Il attend. Quant à nos agents français, tous ceux qui se sont maintenus à la tête d'administrations internationales, celles de la dette, des domaines, des chemins de fer, du service des antiquités, etc., font ostensiblement leur devoir. Les autres sont tenus à plus de réserve; mais on peut le proclamer, notre colonie française en Egypte fait grand honneur à la mère patrie.

LE JAPON ÉCONOMIQUE

Un rapport publié par le *Foreign Office* donne d'intéressants détails sur les conditions économiques du Japon à la veille de la guerre sino-japonaise.

D'après ce rapport consulaire, il y avait au Japon 1,008 compagnies commerciales ou autres disposant d'un capital de 101,762,349 dollars, 131 banques nationales avec un capital de 48,416,100 dollars, et diverses compagnies de chemins de fer disposant de 73,114,000 dollars. Au cours de l'année 1893, 14 nouvelles compagnies d'assurances sur la vie ont été fondées. Il existe, en outre, au Japon 11 compagnies d'éclairage électrique, au capital nominal de 2,477,250 dollars, dont 1,674,713 dollars versés.

De riches négociants d'Osaka et de Kobe ont mis en avant un projet ayant pour but d'affranchir le Japon du tribut qu'il paie à l'étranger pour les sucres raffinés. Ce projet comporte l'établissement d'une grande raffinerie dans une localité située entre Osaka et Kobe et d'une importante faclorerie à Hiogo, où la main-d'œuvre et le charbon coûtent relativement peu. Le capital nécessaire pour ces entreprises a été fixé à un million de francs. Il serait émis à Tokio, Osaka et Kobe par actions de 50 dollars. La compagnie aura surtout pour objet de raffiner le sucre brut, la production de celui-ci devant être beaucoup trop coûteuse dans le pays.

Vers la fin de 1893, le gouvernement mikadonal a reçu 62 demandes de concessions de voies ferrées d'un développement kilométrique de 1,400 milles anglais, le réseau déjà existant ne comprenant qu'une longueur totale de 3,003 kilomètres, dont 891 kilomètres, appartenant à l'Etat et ayant coûté en moyenne 300,335 fr. par mille. La construction des lignes appartenant à des compagnies privées n'a commencé au Japon qu'en 1888, mais a été activement poursuivie jusqu'en 1892, époque à laquelle, pour des raisons financières, l'ardeur des compagnies s'est considérablement ralentie. D'ailleurs, le gouvernement japonais avait beaucoup hésité, jusqu'au moment de la rupture avec la Chine, entre le système des voies ferrées appartenant à l'Etat et celui des concessions particulières.

La fabrication des filés de coton au Japon aura à lutter contre les mêmes influences climatériques défavorables que celles rencontrées par les filateurs dans l'Inde britannique. Mais, à part ce grave inconvénient, tout semble devoir favoriser cette industrie : avantages d'un matériel nouveau, le combustible à bon marché et la main d'œuvre à moitié prix, sans compter que les ouvriers de là bas ignorent les grèves et qu'aucun règlement n'impose aux industriels les responsabilités qu'ont à craindre les patrons dans les pays d'Occident.

Jusqu'à la déclaration de la guerre, Yokohama semblait avoir conservé sa supériorité comme port d'exportation, tandis que les importations se faisaient principalement par Hiogo et Osaka. L'importance de ces deux dernières villes augmente graduellement. Leur trafic a passé de 22 % sur tout le commerce extérieur du Japon en 1883, à 42 % en 1893. Leur tonnage, pour cette même année, présente 34 % du volume total, tandis qu'il n'avait été que de 21 % en 1883. Les progrès faits par Osaka sont plus rapides que ceux réalisés par Hiogo. A Sakaï, petite ville située tout près d'Osaka, et dont l'importance augmente rapidement, grâce à sa coutellerie renommée, on va établir des aciéries. Osaka est la seconde ville du Japon au point de vue de la population, le recensement en 1890 lui ayant attribué 473,540 habitants. Tokio venait en tête avec 1,389,684 âmes.

NOUVELLES DU MATIN

France. — La promenade du président de la République en Normandie est terminée. Lundi matin, M. Félix Faure est allé visiter Sainte-Adresse. L'après-midi, à 2 h., il est reparti pour Paris où il est arrivé sans incident.

Lundi matin, le croiseur anglais l'*Australia* a quitté le Havre. Une foule énorme s'était rendue au port pour assister à son départ et a salué l'*Australia* de ses acclamations. On attache de l'importance à ces manifestations survenant en ce moment.

— Lundi a été ouverte la session de printemps des conseils généraux des départements. Partout, les choses se sont passées sans incident. Quelques présidents ont prononcé l'éloge de M. Félix Faure ou ont fait signer une adresse le félicitant de son élection.

— Lundi matin a commencé à Paris la grève des employés de la Compagnie des omnibus. La Compagnie a néanmoins pu faire sortir un certain nombre de voitures qui étaient gardées par des agents et conduites par des cochers ayant refusé de participer à la grève.

Un incident s'est produit vers quatre heures au quartier des Thermes ; les grévistes ayant voulu arrêter un omnibus, les agents ont chargé sabre au clair, ont blessé deux grévistes et en ont arrêté quinze.

— Les journaux de la Savoie annoncent la vente « ensuite de conversion de saisie immobilière avec le concours des étrangers » des immeubles situés à Tresserve et appartenant aux « mariés M. le docteur Cornélius Herz et dame Bianca Saroni, son épouse. »

La villa Marguerite a été incendiée, on se le rappelle. Des souvenirs mélancoliques seuls subsistent sur cette partie de la colline qui domine le lac chanté par Lamartine. Tout cela est mis à prix à 20,000 francs.

Allemagne. — Le *Moniteur de l'Empire* dément la nouvelle qui avait été récemment lancée par plusieurs journaux, et d'après laquelle il serait question de retirer le projet de loi sur les menées révolutionnaires. Le *Moniteur* déclare que le projet a pour point de départ une résolution du Conseil fédéral, et qu'il n'est pas question d'y renoncer. Il ajoute que le gouvernement espère que le Reichstag arrivera à donner au projet une rédaction telle qu'il puisse répondre aux intentions qui l'avaient primitivement inspiré.

— Le professeur Bœcklin, qui habite Florence, vient d'être nommé, avec l'assentiment du roi de Saxe, membre de l'Académie des beaux-arts de Dresde.

Autriche-Hongrie. — Dimanche a eu lieu à Vienne l'élection du Comité des assistants du Gremium des commerçants. Les antisémites ont eu la majorité sur les socialistes-démocrates. Après le scrutin, une violente collision s'est produite entre les deux partis ; de nombreuses personnes ont été blessées ; la police a dispersé les combattants et en a arrêté douze.

— Le bruit court que, dans la séance de lundi de la Commission du budget, le ministre des finances a déclaré que le gouvernement suspendait pour le moment le dépôt de ses projets concernant la nationalisation des chemins de fer. En ce qui concerne la Compagnie du Sud, il reste encore à liquider quelques questions de principe, et comme le gouvernement tient à présenter un plan très complet et détaillé, il préfère en ajourner le dépôt à une session dont l'ordre du jour sera moins chargé que celle de cette année.

Le ministre du commerce a déclaré que les pas faits jusqu'ici dans la voie de la nationalisation de chemins de fer n'ont créé qu'un réseau incomplet, ce qui ne permet pas l'élaboration d'un tarif uniforme, et rend difficile l'adoption d'une politique suivie en matière de chemins de fer. L'Etat doit donc faire son possible pour prendre en mains non seulement le chemin de fer du Sud, mais les autres lignes principales. Le ministre a ajouté qu'en ce qui concerne le chemin de fer du Sud, il avait espéré une prompte solution. Malheureusement, la dernière conférence qui a eu lieu avec le gouvernement hongrois n'a pas fait avancer la question.

— Une nouvelle secousse a été ressentie à Laybach, lundi, à 3 h. 50. De nouveaux dégâts se sont produits à divers bâtiments. La population est affolée.

Italie. — La cour de cassation de Rome a examiné lundi le recours de M. Giolitti dans le procès intenté contre lui. Le ministère public a soutenu que, pour quelques-unes des questions, il sera nécessaire de connaître l'avis de la Chambre des députés avant de donner suite à la procédure, tandis que l'autorité judiciaire est compétente pour juger les autres questions. Les défenseurs de M. Giolitti ont soutenu l'incompétence de l'autorité judiciaire pour toutes les questions et ont demandé l'intervention de la Chambre. La cour de cassation a renvoyé sa sentence à après-demain mercredi.

De Massaouah, on signale de nombreux actes de soumission de la part des Tigrins du Schiré. La plus grande tranquillité règne dans l'Agamé. Une demi-compagnie italienne a eu, à environ trente kilomètres de Kassala, une rencontre avec 300 derviches ; ces derniers ont été dispersés et ont eu 12 hommes tués et plusieurs blessés.

Russie. — Selon certains journaux, deux graves incidents se seraient passés à la frontière russe ; un Cosaque aurait tué à coups de sabre un jeune Prussien qui se promenait sur le territoire prussien ; un autre Cosaque aurait attiré deux étudiants sur le territoire russe et les aurait arrêtés. A la suite d'une plainte du gouvernement prussien, les autorités russes auraient ouvert une enquête.

Arménie. — Un correspondant spécial de l'agence Reuter, chargé depuis quelques mois d'étudier la situation en Arménie, dit que, à la suite de l'enquête prolongée et assidue qu'il vient de faire, il est en mesure d'affirmer que la question arménienne ne tardera pas à entrer dans une crise aiguë et pénible. Affolés par l'oppression et la cruauté avec lesquelles ils ont été traités, les Arméniens ont résolu de frapper un coup dont le résultat pour eux sera la liberté ou l'extermination. Le parti révolutionnaire est maintenant pourvu d'argent et d'armes et médite une révolte générale des Arméniens dans tout l'empire turc, révolte qui éclatera pendant le mois de mai, et il est convaincu que les outrages et les cruautés dont les Turcs se rendront coupables en combattant l'insurrection rendront inévitable une vigoureuse intervention européenne.

Guerre sino-japonaise. — La communication suivante a été faite aux correspondants étrangers qui se trouvent à Yokohama.

« La convention commerciale obtenue de la Chine par le Japon comprend le droit de navigation sur le Yang Tse-Kiang et les rivières donnant accès à Fou-Tcheou et Hang-T'cheou, la faculté d'importer en Chine en franchise des machines et certaines catégories de marchandises, enfin le droit d'établir des fabriques sur le territoire du Céleste-Empire. Ces conditions ne seront toutefois pas réservées exclusivement au Japon. En vertu de la clause de la nation la plus favorisée, elles seront étendues à toutes les nations européennes. Etant donnés les avantages qui leur sont ainsi assurés, les puissances étrangères ne feront sans doute pas opposition aux conditions du traité. En ce qui concerne la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre la Chine et le Japon, c'est là une information qui est absolument dénuée de tout fondement. »

— Une publication impériale exhorte la population japonaise au calme et à la modération.

FRIBOURG

Conseil d'Etat. *(Séance du 19 avril 1895.)* — Le Conseil accepte, avec remerciements pour les bons services rendus, la démission de M. l'abbé Emile Dusseiller, en qualité de préfet de l'Internat du Collège Saint-Michel, et il nomme, en son remplacement, M. l'abbé Albert Charpine, vicaire à Genève.

Université. — Nous avons la satisfaction de faire connaître à nos lecteurs qu'un nouveau don anonyme de 200 fr. a été fait à l'Université. Nos remerciements au généreux donateur, qui a déposé cette somme, sous pli, au bureau de poste d'Estavayer-le-Lac.

Comptes de l'Etat. — Les comptes généraux de l'administration des finances pour l'année 1894 établissent que la fortune nette de l'Etat s'élève à 4,352,095 fr. 68. L'augmentation a été de 256,713 fr. 33. Les dettes du canton sont de 40,038 610 f. 90, y compris bien entendu l'emprunt de 15 millions qui forme la dotation de la Banque d'Etat. La valeur cadastrale des forêts est de 3,454, 297 francs.

Il a été payé dans l'année, en impôts et taxes militaires, 2,294,895 fr. 38, soit une diminution de 39,754 fr. 88 sur l'exercice précédent. Cette différence provient surtout de la diminution de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'ohmgeld (35,429 fr. de moins qu'en 1893). La vente du sel a produit 257,080 fr. ; c'est environ 8,000 fr. de moins qu'en 1893.

Apiculture. — La Société gruérienne d'apiculture aura son assemblée générale du printemps jeudi prochain, 25 courant, dans la salle d'attente de la gare de Bulle, à 2 ½ heures précises, avec les tractanda suivants :

Reddition des comptes de 1894 ; rapport du président sur l'année apicole de 1894 ; hivernage des ruches en 1895 ; soins à donner aux abeilles au printemps ; participation de la Société à l'exposition de Berne ; conférences sur divers sujets. — Propositions éventuelles ; demandes de conférences régionales. — Réception de nouveaux membres, etc.

Sous les ormeaux. — La Société de musique ouvrière de l'Auge, *la Concordia*, a ouvert les feux de l'harmonie en donnant dimanche, à onze heures, le premier concert sur la place des Ormeaux.

Nous avons remarqué que son répertoire s'est enrichi de nouveaux morceaux et que l'exécution d'ensemble est meilleure. Quelques soli atteignent la pureté et le moelleux de son désirable.

Ces braves musiciens apparaîtront prochainement sous un uniforme spécial, une tombola, organisée à cet effet, étant en bonne voie de réussite.

Dans l'après-midi, une autre musique ouvrière, l'*Union instrumentale* de la Neuveville, donnait un concert choisi et fort applaudi dans les jardins de Bourguillon, après avoir semé, au préalable, des flots d'harmonie dans les rues de notre ville.

Représentation. — Dimanche dernier, a été donné à Murist (Broye) le drame si intéressant et si touchant qui a pour titre *Sainte Elisabeth*. Un succès complet est venu couronner les efforts des jeunes actrices, à qui nous offrons nos félicitations.

Une seconde représentation aura lieu dimanche prochain 28 avril. On nous prie d'annoncer que les prix seront abaissés à 50 cent. pour les grandes personnes et à 20 cent. pour les enfants.

Afin d'encourager les amateurs à se présenter nombreux, puisqu'il s'agit d'une bonne œuvre en faveur de l'église paroissiale, il sera servi aux spectateurs, comme dessert, un plat d'oreilles frittes délicieux.

Patronage du Pius-Verein

Demandes de places :

Une cuisinière de cure, sœur d'un ancien curé, 40 ans.
Un boulanger confiseur, allemand.
Une aide de ménage, du canton, 17 ans.
Une jeune fille de Lucerne, comme aide.
Une femme de chambre du canton, ayant servi.
Une ménagère pour tout faire, pour la ville, 24 ans.
Une cuisinière, pour tout faire, 34 ans.
Une cuisinière et pour faire les chambres, 23 ans.
Une apprentie-tailleuse.
Un ouvrier-forgeron.
Une gouvernante ou comptable.
Une aide de ménage du canton.
Une cuisinière du Jura.
Plusieurs bonnes, aides de ménage et filles de chambres, allemandes et françaises.
Un jeune homme de France pour une maison de commerce allemande.
Un valet de chambre de Morat, 19 ans.
Un jeune homme allemand pour une maison de commerce française.
Un sacristain-organiste de 45 ans.

Pour les demandes de places, il faut toujours avoir une recommandation du curé de la paroisse ou d'un membre du Pius Verein.

S'adresser à M. l'**abbé Kleiser,** directeur du Patronage, *Canisiushaus*, à **Fribourg,** par écrit ou personnellement, tous les mardis, et samedis, de 11 heures à 1 heure.

Petite poste

M. E. L. à La V. — Reçu 6 fr. 15 pour votre abonnement à la *Liberté* payé au 1er janvier 1895. Merci.

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMETRE

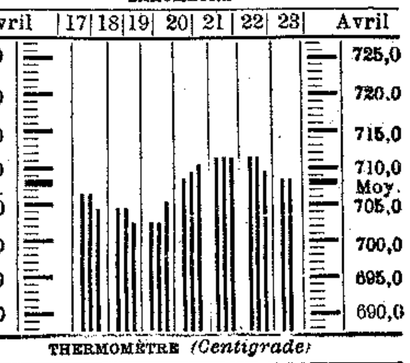

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Avril	17	18	19	20	21	22	23	Avril
7 h. matin	5	9	5	10	5	10	9	7h. matin
1 h. soir	19	12	15	19	17	16	14	1 h. soir
7h. soir	10	10	14	9	14	12		7 h. soir

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Chacun peut, sans être stoïque,
Dire aujourd'hui « Douleur, tu n'es qu'un nom ! »
Que soigneusement il s'applique
Le *Magnetic Embrocation*.
Miss M. à la Grande Pharmacie Goegg, Genève.

OCCASION

A vendre collections complètes de la *Revue de la Suisse catholique* des 1re, 3e, 5e, 7e, 9e et 10e années, ainsi que collections dépareillées.

S'adresser à l'**Imprimerie catholique.**

Spécialités hygiéniques suisses les plus appréciées depuis 20 ans

10 diplômes d'hônneur et 20 médailles décernés en 20 ans
au
Véritable Cognac Golliez ferrugineux

Dissipe promptement
Anémie
Pâles couleurs
Migraines
Manque d'appétit
Epuisement
Mauvaises digestions
Affaiblisssement.

Réputation universelle comme Réparateur des forces
Stimulant
Reconstituant
pour personnes affaiblies, délicates convalescentes.

Refusez les contrefaçons qui ne portent pas la marque des Deux Palmiers

En vente en flacons de **2 fr. 50** et **5 fr.** dans les pharmacies et bonnes drogueries

Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat

Dépuratif Golliez
ou
Sirop au brou de noix ferrugineux

Dépuratif énergique contre
Scrofules
Humeurs, Dartres
Rachitisme
Vices du sang

Très recommandé contre les
Eruptions de la peau
Glandes
Clous, Boutons
Feus au visage

Remplace les tisanes et l'huile de foie de morue

Pour éviter les contrefaçons et imitations, demandez expressément dans les pharmacies le

Véritable Dépuratif Golliez

Marque des deux Palmiers
de Fréd. GOLLIEZ, à Morat
En flacons de **3 fr.** et **5 fr. 50**

10 diplômes d'honneur et 20 médailles en 20 ans
Alcool Golliez
à la menthe et camomille
Le seul véritable avec la marque des Deux Palmiers

Indispensable dans chaque ménage en attendant le médecin.

Produit hygiénique très apprécié.

20 ans de succès.

Le demi flacon **1 fr.**

Le grand flacon **2 fr.**

Le seul efficace contre les maux d'estomac, vapeurs, défaillances, évanouissements, maux de cœur, nausées, crises de nerfs, digestions laborieuses, migraines, etc.

Excellent stimulant pour touristes, militaires, vélocipédistes

En vente dans les pharmacies, drogueries, etc.
Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat

ON DEMANDE
pour un bureau
un jeune homme
de **14 à 15 ans,** bien élevé, actif et intelligent, ayant si possible quelque connaissance de l'allemand et une bonne écriture. Rétribution immédiate.

Ecrire sous H 3000 V, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg. (747)

Au quartier Beauregard
maison à vendre avec grand jardin. S'adresser à **M. A. Raggenbass,** Fribourg. H 1194 F (746)

Echange
Une *jeune fille* de la Suisse allemande cherche à se placer dans une *bonne famille catholique* de Fribourg, Neuchâtel ou environs. En échange, on accepterait *une fille* de 18 à 20 ans, qui aurait à aider dans les travaux de ménage. — S'adresser à M. J. Sigrist, Verwalter, à Meggen (Lucerne). (765)

Avis aux instituteurs!
On offre un *bon harmonium* à vendre, à des conditions exceptionnellement favorables. — S'adresser, pour les renseignements, à **Albin SCHORRO,** prof., à **Estavayer.** H 1248 F (767)

On désire
louer pour de suite, aux environs de Fribourg, *une petite villa* meublée d'environ 12 pièces. Bonne exposition.

Offres sous chiffres O 3 P, à l'**Hôtel du Faucon, Fribourg.** (769)

Meubles de jardin
Outils aratoires (770/405)
Grillages galvanisés
Ronces artificielles
Fil de fer et tendeurs pour espaliers
Tuyaux pour fontaine
Faulx garanties
Fourches américaines
PRIX MODÉRÉS
E. WASSMER, à FRIBOURG
à côté de Saint-Nicolas

On offre
à louer une chambre à deux lits, avec pension. — A la même adresse, on demande des pensionnaires.

S'adresser, sous chiffres H 1189 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg. (744)

PIANOS
Location. — Echange. Vente. **Accordage**
Magasin de musique et instruments en tous genres.
OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à Fribourg (17)

CHEVAUX POUSSIFS
Guérison radicale par l'emploi de la **Poudre Asthma** de la Pharmacie **Donner, à Neuchâtel.** 4 à 5 paquets à **2 fr. 50** suffisent pour la cure.
Dépôt chez M. Schmidt, Pharmacie, Grand'Rue, Fribourg. N 2001 (148/70)

On demande et offre
des cuisinières, femmes de chambre, sommelières, filles de ménage sachant cuire, bonnes d'enfants et **garde-malade,** cochers-jardiniers, valets de chambre, ainsi que des vachers, fromagers, charretiers, domestiques de campagne des deux sexes.

Pour Suisse et France
S'adresser à l'**Agence Mœhr-Ridoux,** 67, Grand'Rue, et rue des Epouses, 67, **Fribourg** (Suisse).

Joindre 20 cent. timbre-poste pour réponse. H 1 F (27/14)

L'agence n'a aucune relation avec d'autres bureaux de placements.

HAUTE NOUVEAUTÉ
AVIS AUX FUMEURS

Demandez dans tous les principaux magasins de tabacs

L'ÉTINCELLE

cigares et cigarettes s'allumant d'eux-mêmes par procédé patenté.

AVANTAGES : Ces cigares et cigarettes suppriment l'emploi des allumettes et s'allument par les plus gros vents. Ces produits sont garantis ne donner *ni mauvais goût, ni mauvaise odeur et peuvent se fumer en toute confiance.*

Exiger dans chaque boîte de cigarette le mode d'emploi

SERVANT DE PRIME

Pour le gros, s'adresser : **V. Durouvenez,** seul fabricant et inventeur, **Genève.** M 7291 Z (717)

Imprimerie des Pillettes
FRIBOURG

Travaux d'imprimerie en tous genres
LIVRAISON PROMPTE ET SOIGNÉE
Se recommande, (754/388)
E. BONNY.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Par décision du Conseil d'administration, l'intérêt des prêts sur hypothèque en premier rang est fixé, à partir du **1er avril 1895,** au taux **du 4 0/0** pour les placements faits depuis cette date.

Cette décision est applicable aux titres créés **avant le 1er avril** dit, à savoir pour chaque titre à partir de la prochaine échéance de l'intérêt depuis le **1er juillet 1895.**

La Banque reçoit des dépôts
sur certificats avec coupons, intérêts :
a) 3 1/4 % pour 6 mois à 3 ans ;
b) 3 1/2 % pour 3 ans et plus.
Ces titres sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement.

H 1221 F (763/400/29) **LA DIRECTION.**

Domaine à vendre
L'office des poursuites du Lac fera vendre en mises publiques, **lundi 6 mai** prochain, dès 2 heures après midi, à la **pinte de l'Espérance,** à **Cormérod,** un **domaine** d'environ 80 poses, dont 34 poses en pré et et 39 poses en champs, presque en un seul mas, maison d'habitation, grange séparée, fontaine et puits intarissables.

Ces enchères ont lieu pour la seconde fois. Favorables conditions, qui seront lues avant les mises.

Morat, le 20 avril 1895. H 1242 F (768/404)

Le préposé aux poursuites : **NICOLET.**

BAINS SALINS DE RHEINFELDEN
L'Hôtel Schützen avec dépendances est ouvert

Prospectus gratis. H1499Q (766/403) **F. KOTTMANN.**

Demandez ce que sont les (663)
Cycles „ WANDERER "
construction de la plus haute précision.

marque
„ QUADRANT "
et autres

Prix sans concurrence

Dépôt : Maison **GUIDI,** *rue des Chanoines, N° 121, Fribourg.*

Leçons — Accessoires — Réparations

A LOUER
pour entrer tout de suite à l'année ou éventuellement comme séjour de campagne, 5 chambres meublées ou non meublées, bien exposées au soleil. Sur désir, beau jardin.

S'adresser à **Mme Ve Guiselan,** à **Onnens.** H 757 F (515/236)

La meilleure machine du monde
Course 9-12 kilom. Route 13-16 kilom. **"ROVER"** *Pneumatique 375-525 fr.*

Jante en bois ou en métal, *derniers perfectionnements.* H 993 F (648)

GIROD frères, Mettetlet,
près Fribourg.

ACCESSOIRES RÉPARATIONS

Avec
l'HASCHISCH seule
on obtient
sans aucune douleur la guérison certaine et durable des
Cors aux pieds
Cornées & verrues
De nombreux certificats en attestent les effets remarquables. Prix 1 fr. Dépôt principal chez l'inventeur
KARRER. pharmacien,
ZURICH. (518)
Dépôts pour **Fribourg :** Bourgknecht, pharmacien.
Payerne : Barbezat, pharm.

Une bonne nourrice
cherche une *place de suite.* S'adresser à **Cécile MICHEL,** sage-femme, à **Léchelles** (Broye). H1227F (762)

Ceux qui toussent n'ont qu'à acheter (517) les véritables 289
BONBONS aux oignons de Tietze
qui produisent un soulagement immédiat. Ces paquets portent un *oignon comme marque de fabrique* et sont en vente à 40 et 70 cent., à Fribourg, chez M. Charles Lapp, droguerie.

Plusieurs chambres
meublées, à louer de suite au *Café-Restaurant Jolimont.* H 1230 F (764)